Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260417-35_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 35/26

Le vendredi 17 avril 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 8 avril 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François CLAIRON, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, M. Alain MOREL, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane DEGLI-ESPOSTI, Mme Véronique BOUGEARD
Pouvoir : Gwendolyne BOULOT à Sylvie MONNIER, Lucien COMBES à Alain MOREL, Jean-François COUROUSSE à Jean-François CLAIRON
Secrétaire de séance : Elodie HAMON

****

OBJET : JEUNESSE – VALIDATION CONVENTION ARGENT DE POCHE

Madame Sylvie MONNIER, adjointe, annonce que le programme « Argent de poche » est porté et financé par la communauté de commune, Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC).

Il consiste au recrutement de jeunes de 16 et 17 ans pour effectuer des petits travaux sur la commune.

Ces travaux peuvent être de toutes sortes et encadré par un agent communal.

VHBC prend en charge financièrement 1 contrat d'une durée de 12h pour la commune de Lohéac.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la convention argent de poche avec la commune et VHBC.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 24 avril 2026
- De l'affichage le : 24 avril 2026